



Municipalité de
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 13 avril 2021, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

373, route Cumberland (lot 3 810 458)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

Un hangar agricole déjà existant, construit avec un permis, a une marge de recul de 2 mètres. L'article 7.5 du règlement de zonage 165-2006 spécifient que les bâtiments agricoles doivent être situés selon les distances séparatrices établies ou 5 mètres si elles ne s'appliquent pas. Dans cette demande la marge devrait être de 5 mètres.

Toutes personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, trans mettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le lundi 12 avril 2021, 16 h 30 par les moyens suivants :

par courriel : info@sslm.ca

par la poste : à l'intention de Mme Véronique Fortin
3338, rue Principale
St-Simon-les-Mines (QC) G0M 1K0.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce dix-neuvième jour du mois de mars 2021.


Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière